



Service de l'armement des phares et balises

Dernière modification le 11 février 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Contactez-nous

Tél : [02 90 08 55 24](tel:0290085524)(tel:0290085524)

Fax : [02 98 98 72 25](tel:0298987225)(tel:0298987225)

Informations complémentaires : Pour tout renseignement pratique sur l'immatriculation d'un navire en mer ou le permis Plaisance (bateaux à moteur), contacter la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) ou la délégation à la mer et au littoral (DML) compétente en région. Pour tout renseignement pratique sur l'immatriculation d'un bateau en eaux intérieures (lacs, rivières), contacter la direction départementale des territoires (DDT) compétente en région .

Site web : <https://www.mer.gouv.fr> (https://www.mer.gouv.fr)

- [Formulaire de contact](http://contact.mer.gouv.fr) (http://contact.mer.gouv.fr)
- [Saisine par voie électronique](http://contact.ecologique-solidaire.gouv.fr/) (http://contact.ecologique-solidaire.gouv.fr/) ([liste des exceptions](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33312) (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33312))

Adresse postale

DDPP - Finistère
2 rue de Kérivoal
CS 93039
29334 Quimper Cedex

Missions

Le service de l'armement des phares et balises est un service à compétence nationale rattaché au directeur des affaires maritimes.

Responsable(s)

- **Directeur du service**
Antoine MATHYS, administrateur en chef des affaires maritimes

Textes de loi et références

- [Rôle et compétences du Service Armement des phares et balises](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000613330) (http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000613330)